

## 12ème législature

Question N° : <b>104464</b>	de <b>M. Cazenave Richard</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Isère )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	éducation nationale	
Ministère attributaire :	éducation nationale	
	Question publiée au JO le : <b>19/09/2006</b> page : <b>9727</b>	
Rubrique :	ministères et secrétariats d'État	
Tête d'analyse :	éducation nationale : équipements	
Analyse :	parc informatique. logiciels libres. acquisition. perspectives	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	<p>M. Richard Cazenave appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enjeux et les avantages du logiciel libre. En effet, l'État, conscient de ces enjeux en termes d'indépendance technologique, de pérennité des informations et aussi au plan économique (les logiciels étant gratuits tandis que leur déploiement et leur maintenance s'effectue par des SSII présentes sur le territoire national, ce qui permet de soutenir l'emploi national), commence à déployer massivement les logiciels libres dans les administrations. Ainsi, après l'adoption par la Gendarmerie nationale de la suite bureautique libre Openoffice.org (et de son format de fichier ouvert Opendocument), c'est au tour des ministères de migrer massivement, courant 2007, vers cette suite bureautique libre. Il est donc temps que l'éducation nationale franchisse le pas et utilise massivement les logiciels libres dans son programme de formation et ne s'en remette pas uniquement à des éditeurs de logiciels propriétaires qui ne se conforment pas aux exigences des standards. Il le remercie donc de bien vouloir l'éclairer sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation et permettre ainsi à l'éducation nationale d'assurer pleinement sa mission de formation aux TIC.</p>	
<b><u>Texte de la REPOSE :</u></b>		